NOTE DE SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif, afin de permettre aux élus et aux administrés d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation pour la commune de Marignane. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril les années de renouvellement de l'assemblée).
Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
Le budget de la commune se compose du budget principal et de 3 budgets annexes : réhabilitation du centre ancien – ORID/RHI / création de caveaux, cavurnes / accueil et hébergement de groupes au centre de vacances.
Il est rappelé que la commune a adopté au 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget annexe réhabilitation du centre ancien – ORID/RHI.

I-LE BUDGET PRINCIPAL

En 2024, les masses budgétaires globales du budget principal sont réparties ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	25 022 458,50	57 255 398,71
RECETTES	25 022 458,50	58 755 398,71

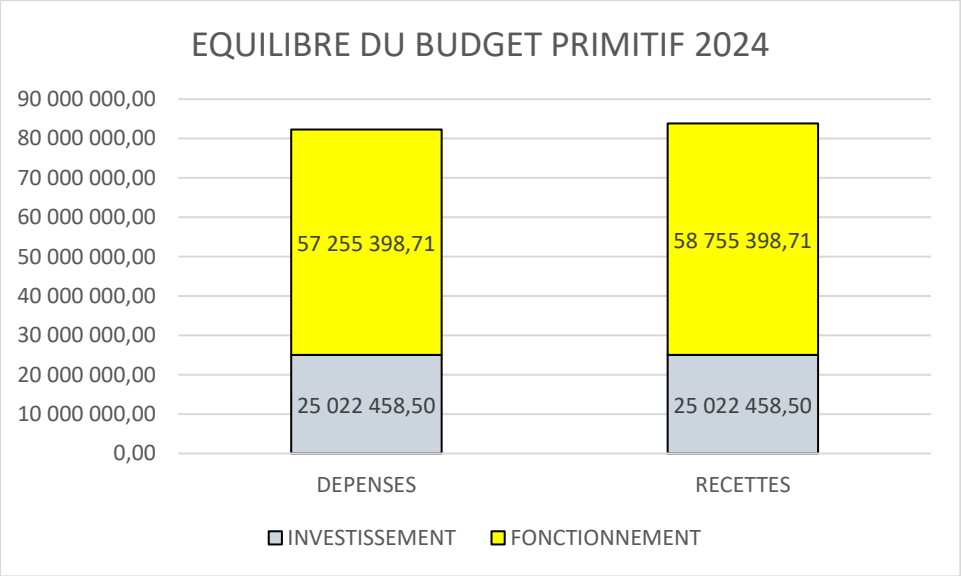

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 présente un suréquilibre de 1.5 M€.

Celui-ci ne contrevient pas au cadre légal et règlementaire.
En effet, la section de fonctionnement du budget primitif 2024 est présentée en suréquilibre, compte tenu que ce suréquilibre pourra utilement servir à abonder le budget annexe "réhabilitation du centre ancien – ORID/RHI" qui **devrait être déficitaire** à l'issue de l'exercice 2024, **après la réalisation des cessions à l'euro symbolique** des îlots D1, F1, G1 et Camille Desmoulins prévues à l'opérateur de logements DIGNEO.
Ces cessions se traduiront fin 2024 dans le budget annexe par des écritures de déstock en dépenses de fonctionnement, à hauteur de la valeur nette comptable des immeubles cédés, soit 1.8 M€, et en recettes de fonctionnement à hauteur de 1 €. La couverture en recettes n'étant associée à aucune vente, la recette sera assurée par la subvention d'équilibre du budget principal.
Ces cessions entraineront une diminution du déficit d'investissement 2024 qui va s'amenuiser pour tendre vers zéro en fin de programme. Seul le déficit de fonctionnement sera remonté dans le budget principal en fin d'opération, après apurement des stocks.

Cette note analysera les dépenses et les recettes réelles de chaque section, qui font l'objet d'un décaissement ou d'un encaissement effectif. Elles sont à distinguer des dépenses et des recettes d'ordre, qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie (amortissements, provisions ...).

Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires restent inchangées en 2024 :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- des estimations prudentes ayant pour objectif de donner à la commune les marges suffisantes en cas de dépenses imprévues ;
- la nécessité d'assurer un service public de qualité ;
- le maintien des taux d'imposition ;
- la poursuite des projets d'investissement ;
- la recherche de nouveaux partenaires financiers.

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes réelles de fonctionnement : 45 987 515 €

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 se maintiennent au même niveau que celles du budget primitif précédent.
Répartition de ces recettes et comparatif par rapport à l'exercice précédent :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
Produits des services et du domaine	900 000,00	950 000,00
Fiscalité directe (impôts locaux)	21 870 000,00	22 000 000,00
Fiscalité indirecte	2 602 945,00	2 130 000,00
Dotations	7 852 000,00	8 419 000,00
Reversements Métropole	9 718 275,00	9 550 000,00
Subventions et participations	1 456 780,00	1 401 000,00
Autres recettes	1 287 720,00	1 537 515,00
TOTAL	**45 687 720,00**	**45 987 515,00**

Les produits des services et du domaine public (chapitre 70) ont été estimés à la hausse par rapport aux prévisions de 2023 (+5.5 %), à hauteur de 950 000 €.

Les recettes fiscales directes (compte 73111) constituent la principale recette de fonctionnement du budget primitif, soit 48 % des recettes réelles de fonctionnement. Leur montant a été estimé prudemment à hauteur de 22 000 000 € (soit +0.59 % comparé à 2023).
A rappeler que les valeurs locatives foncières (VLF) sont revalorisées depuis 2018 sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Les VLF servent au calcul des impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ...). Pour 2024, la revalorisation des bases d'imposition sera de +3,9 %.

Comme annoncé lors du DOB, **la commune n'augmentera pas en 2024 les taux d'imposition** des taxes locales.

Les taxes de fiscalité indirecte, composées des droits de place, de la taxe locale sur la publicité extérieure, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation et de la taxe de séjour, sont prévues à hauteur de 2 130 000 €. Cette recette est en diminution de 18 % comparée à 2023.
Un montant de 1 300 000 € a été inscrit pour les droits de mutation, en baisse de 25 % par rapport à l'inscription 2023 ; la crise immobilière ayant eu de fortes incidences sur cette recette, liée au nombre de cessions immobilières.

Les dotations représentent 18 % des recettes réelles. Leur montant est évalué en hausse de 7 % par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par la prévision de 1 000 000 € pour la dotation de solidarité urbaine DSU, contre 550 000 € en 2023. A rappeler que la commune ne perçoit plus la dotation nationale de péréquation DNP depuis 2023, les modalités de calcul des indicateurs financiers ayant été modifiées en 2022 (potentiel fiscal, effort fiscal).
La dotation forfaitaire des communes (DGF) a été estimée avec prudence à 2 500 000 €, contre 2 600 000 € en 2023 (soit – 3.8 %) même si l'écrêtement dans le mode de calcul de cette dotation est encore pris en charge par l'Etat en 2024.
4 860 000 € ont été inscrits au compte 74834 pour la compensation due au titre des exonérations de taxes foncières, soit + 4.5 % comparé à 2023. Cette dotation vise à compenser l'abattement de 50 % de la base imposable des locaux industriels (modèles U) appliqué en 2021 par suite de la loi de finances 2020.
Les dotations se composent de la DGF, de la DSU, du FCTVA, des dotations pour les titres sécurisés, des autres participations Etat et de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières.

Les reversements Métropole sont inscrits à hauteur de 9 550 000 € en diminution de 1.7 % comparé à 2023. L'attribution provisoire de compensation (AC) pour 2024 a été budgétée à hauteur de 9 000 000 € pour sa part fonctionnement.
Une recette de 180 000 € a été inscrite au compte 74751 participations GFP groupement de communes à fiscalité propre ; elle concerne la convention de gestion de la base de loisirs l'Estéou par la commune en lieu et place de la Métropole.
A rappeler que cette dernière est compétente depuis le 1er janvier 2023 en matière d'éclairage public. Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC a été estimé à 370 000 €, soit une baisse de 7.5 % par rapport à 2023.

Les subventions et participations ont été estimée à 1 401 000 €, soit une diminution de 4 % par rapport au BP 2023. Elles se composent de la participation Caisse Allocations Familiales CAF, des participations régions et départements, de la dotation de recensement et de participations autres. La dotation CAF a été prévue avec prudence à hauteur de 1 278 720 €, soit une baisse de 4 % comparé à 2023.

Les autres recettes comprennent les recettes inscrites aux chapitres 75 autres produits de gestion courante, 76 produits financiers, 77 produits spécifiques, 78 reprises sur provisions et 013 atténuations de charges. Ces recettes estimées à 1 537 515 € sont en hausse comparée à 2023 de 19 %.
Cette augmentation s'explique notamment par :
- l'inscription au compte 7815 reprise sur provisions en 2024 d'un montant de 17 500 € contre 1 700 € en 2023,
- des revenus des immeubles inscrits au compte 752 en 2024 pour 240 000 € contre 220 000 € en 2023 (soit + 9 %),
- une recette de 167 260 € inscrite au compte 75861 relative à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 du budget annexe « création de caveaux, cavurnes », et à la régularisation de la mise en stock 2023 de ce budget annexe,
- une inscription au compte 7622 concernant les intérêts courus non échus des emprunts à court terme ouverts au 1er juillet 2023.

Les atténuations de charges du chapitre 013 sont estimées avec prudence à 150 000 €, contre 250 000 € comparé à 2023.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement : 44 612 837 €

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote ont été estimées avec précaution à 44 612 837 €, et se maintiennent par rapport au BP 2023.

Répartition de ces dépenses et comparatif par rapport à l'exercice précédent :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général	14 210 872,00	14 141 836,71
Frais de personnel	24 980 000,00	24 950 000,00
Atténuations de produits	434 000,00	1 175 000,00
Autres charges de gestion courante	4 648 161,00	3 750 000,00
Charges financières	120 325,00	95 000,00
Charges spécifiques	150 000,00	200 000,00
Dotations provisions semi budgétaires	301 500,00	301 000,00
TOTAL	**44 844 858,00**	**44 612 836,71**

Evolution des principaux chapitres budgétaires :

Le chapitre 011 charges à caractère général comprend les charges de fonctionnement de la commune et des services. Il est prévu à hauteur de 14 141 836 €, soit une inscription identique par rapport au BP 2023 (-0.49 %).

Le dépenses du chapitre 012 couvrant les **frais de personnel** se maintiennent comparées à celles du budget précédent (-0.12 %).

Le chapitre 014 atténuations de produits est en forte hausse par rapport au BP 2023.
Dans cette enveloppe figure les montants dus au titre du prélèvement solidarité et renouvellement urbain SRU et ceux du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales FPIC. Comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, la ville a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de carence au regard des dispositions de l'article 55 de la loi SRU, ramenant cette dépense pour 2024 à hauteur de 950 000 € contre 300 000 € en 2023. Le FPIC est provisionné à 225 000 € contre 130 000 € en 2023.

Le chapitre 65 autres charges courantes est en baisse de19 % comparé à 2023.
L'inscription budgétaire 2024 sur l'article 65888 diminue fortement par rapport à 2023. Ce compte concernait en 2023 les dépenses liées aux démolitions de l'îlot H1 et d'un immeuble rue Victor Hugo, dont les prévisions 2024 ont été revues à la baisse.
Le compte 65818 enregistre une forte hausse. Ce sont des dépenses liées aux renouvellements de licences ; aux droits d'auteur ainsi que la compensation annuelle pour le concessionnaire exploitant le cinéma municipal. Cette dernière s'élève à 140 000 €.
Ce chapitre 65 contient également au compte 65748 l'enveloppe globale des subventions versées aux associations marignanaises (prévision de 900 000 € contre 1 096 700 € en 2023) et au CCAS (631 800 € contre 736 860 € en 2023). La Métropole ayant récupéré en 2024 la compétence tourisme, la commune ne versera pas de subvention à l'office de tourisme (145 000 € en 2023).
Les subventions d'équilibre à verser au budget annexe « réhabilitation du centre ancien » sont inscrites au compte 65736221 (explications détaillées page 9 « compte 75888 »).

Le chapitre 66 charges financières comprenant les intérêts des emprunts, continue de diminuer, soit 17.7 % par rapport au BP 2023. Cette baisse est due aux réaménagements d'emprunts menées en 2020 et 2021.

Le chapitre 67 charges spécifiques qui regroupe les comptes 673 titres annulés, 675 et 676 utilisés lors des cessions d'immobilisations est provisionné à hauteur de 200 000 €.

Le chapitre 68 dotations aux provisions semi-budgétaires se maintient comparé au BP 2023.
La commune provisionne pour des risques contentieux.

Les résultats du compte administratif 2023 ont confirmé la bonne santé financière de la commune. **L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section investissement** s'établit pour 2024 à 12.5 M€.

A	9 656 407,00	D023 autofinancement
B	2 986 155,00	D042 opérations d'ordre
C	76 000,00	R042 opérations d'ordre
D	12 566 562,00	D = A + B - C

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles de la section d'investissement : 5 923 338 €

Répartition de ces recettes et comparatif par rapport à l'exercice précédent :

RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Dotations fonds divers FCTVA	900 000,00	900 000,00
Excédent de fonctionnement Capitalisé	11 648 795,59	102 899,75
Subventions	6 000 000,00	4 000 000,00
Immobilisations corporelles		114 530,00
Emprunts	2 000 000,00	0,00
Autres immobilisations financières		105 908,00
Produits des cessions	500 000,00	500 000,00
Travaux effectués d'office	160 000,00	200 000,00
Opérations sous mandats	300 000,00	0,00
TOTAL	21 508 795,59	5 923 337,75

Outre l'autofinancement de 9.656 M€, les recettes réelles d'investissement du BP 2024 comprennent :

- Le **FCTVA (**fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) estimé pour l'exercice 2022 à 900 000 € (dépenses éligibles = dépenses d'équipement 2023) ;

- Le compte **excédent de fonctionnement capitalisé** budgété à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement ;

- Des **subventions** pour 4 M€, incluant majoritairement les participations attendues du Conseil Départemental au titre du CDDA 2022/2023 ;

- Une inscription au chapitre **autres immobilisations financières** à hauteur de 114 530 €. Ce montant représente la prise en charges des dépenses de démolition de la parcelle AN 396 îlot G1 intégrée au budget annexe « réhabilitation centre ancien » ;

- des produits **autres immobilisations financières** pour l'échéance 2024 du capital de la dette récupérable aux accessoires de voirie transférés au 1er janvier 2023 à la Métropole ;

- **des produits de cessions** inscrits pour 500 000 € (ventes de terrains) ;

- **des opérations pour comptes de tiers** - les inscriptions budgétaires s'inscrivent sur ces comptes de manière identique en dépenses et en recettes – sur le compte 454, travaux effectués d'office, pour 200 000 €.

Pour rappel, le montant des **RAR (restes à réaliser)** recettes s'élève à 800 000 €.

2. Les dépenses réelles de la section d'investissement : 18 387 000 €

Répartition de ces dépenses et comparatif par rapport à l'exercice précédent :

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
Emprunts	2 495 000,00	2 487 000,00
Subventions d'équipement versées	839 496,08	890 000,00
Immobilisations incorporelles	651 196,00	945 000,00
Immobilisations corporelles	6 836 760,00	9 655 000,00
Immobilisations en cours	6 707 000,00	4 210 000,00
Travaux effectués d'office	160 000,00	200 000,00
Opérations sous mandat	300 000,00	
TOTAL	17 989 452,08	18 387 000,00

Ces dernières comprennent :

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16), qui s'établit pour 2024 à 2 485 000 €, et les dépôts et cautionnements qui s'élèvent à 2 000 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20/204/21/23) s'élèvent à 15.7 M€ en crédits nouveaux.

Les dépenses d'équipement se répartissent comme ci-dessous :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	BP 2023	BP 2024
Frais d'études et d'insertion	613 900,00	700 000,00
Acquisition logiciels	403 016,00	200 000,00
Subventions d'équipements versées	839 496,08	300 000,00
Attribution compensation investissement ACI *		590 000,00
Acquisitions foncières	1 000 000,00	1 700 000,00
Acquisitions matériels, mobiliers, véhicules	975 140,00	1 900 000,00
Travaux et aménagements	4 495 900,00	6 100 000,00
Avances, conventions, travaux en cours	6 707 000,00	4 210 000,00
TOTAL	15 034 452,08	15 700 000,00

(*) Conformément aux dernières compétences transférées, notamment l'éclairage public, ces 590 000 € représentent la part investissement 2024 de l'attribution de compensation reversée par la Métropole

Le programme d'équipement 2024 conformément aux annonces du DOB comprend notamment les opérations suivantes :

Aménagements publics secteur des Bruyères (participation)
École des arts ILOT I1 (participation)
École des arts ILOT C1
Rénovation Patrimoine : Porte St Nicolas, Presbytère, Beffroi
Aménagements publics impasse Bérard – ilot B2 du centre ancien
Subventions d'équilibre – ilots PNRQAD
Reconstruction école maternelle quartier les Raumettes
Restauration église Saint Nicolas
Mise en discrétion Avenue Lacanau
Parc des 4 vents
Transformation d'un terrain en synthétique
AMO Création chambre funéraire
Aménagement site cinéraire animalier
Aménagement aires de jeu et de fitness à Pas-des-Lanciers
Rénovation écoles (sols, murs, plafonds, travaux amiante)
Salle de restaurant groupe scolaire Guynemer
Parc de beach volley halle du Carestier
Rénovation énergétique bâtiments communaux (décret tertiaire)
Travaux Adap Fabre/Moulin/Curie

Les dépenses inscrites aux comptes de tiers - chapitre 454 à hauteur de 200 000 € concernent des dépenses pour travaux effectués d'office.

A ces dépenses s'ajoutent un montant de 4 197 848 € au titre des **RAR (restes à réaliser)** de l'exercice 2023.

II-LES BUDGETS ANNEXES

1.Budget annexe « réhabilitation du centre ancien – ORID/RHI »

Ce budget comprend les opérations relatives à la réhabilitation des îlots dégradés et à la résorption de l'habitat insalubre dans le centre ancien.
Le budget annexe 2024 « réhabilitation du centre ancien /ORID-RHI » s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 660 131,56	5 660 131,56
INVESTISSEMENT	4 667 011,03	4 667 011,03
TOTAL	**10 327 142,59**	**10 327 142,59**

La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
70 Ventes	4 667 011,03
71 Variation des stocks	844 129,02
75738 Autres subventions RAR	56 862,00
75888 Autres produits de gestion courante	92 129,51
TOTAL	**5 660 131,56**

En recettes de fonctionnement, on trouve au chapitre 75 :

- compte 75738, la part des subventions attendues du conseil départemental, pour les prestations et travaux prévus en dépenses, inscrite en restes à réaliser ;
- compte 75888 la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour le déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 pour 12 929.51 € ;
- compte 75888 une subvention d'équilibre versée par le budget principal de l'ordre de 79 200 €, pour une dépense correspondant à une subvention d'équilibre inscrite dans le cadre des baux à réhabilitation des îlots B1 et E4. La réalisation de cette dépense ne sera pas suivie d'une mise en stock. La couverture en recettes de cette dépense n'étant pas assurée par une vente, il convient de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur du montant de la dépense.

Le montant inscrit au chapitre 71 constate le stock. C'est une opération d'ordre budgétaire. Elle s'élève à 844 129,02 €. Ce montant est la différence entre les dépenses du chapitre 011 et les subventions inscrites au compte 75738 (hors subvention d'équilibre).

Les ventes sont inscrites au chapitre 70, à hauteur du montant du stock augmenté du déficit d'investissement.

Budgétairement :

Les ventes se traduisent par une recette au chapitre 35 - compte de stocks - et une dépense au chapitre 71 - variations de stocks.

Les opérations de stocks se traduisent par une recette au chapitre 71 - variation de stocks – et une dépense au chapitre 35 - compte de stocks. Ce sont des opérations d'ordre budgétaire entre sections.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
011 Charges générales	690 531,98
011 Charges générales RAR	210 459,04
65748 Subvention	79 200,00
71 Variation des stocks	4 667 011,03
002 Déficit	12 929,51
TOTAL	**5 660 131,56**

Les dépenses de fonctionnement inscrites au chapitre 011 comprennent des travaux sur les îlots A1, F1 (fouilles et travaux) estimés à 576 000 €, une dépense à hauteur de 114 530 € pour la prise en charges des dépenses de démolition de la parcelle AN 396 îlot G1 intégrée au budget annexe. Les RAR s'élèvent à 210 459,04 €.
Une subvention d'équilibre de 79 200 € pour des baux à réhabilitation à signer avec SOLIHA PROVENCE pour les îlots B1 et E4 est prévue au compte 65748.
Le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 est inscrit au compte 002.

Le montant inscrit au chapitre 71 constate les ventes.

La section d'investissement

Cette section traduit les opérations d'ordres budgétaires citées ci-dessus (ventes et stocks).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
001 Déficit reporté	3 822 882,01
35 Stocks de produits	844 129,02
TOTAL	**4 667 011,03**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
35 Stocks de produits	4667 011,03
TOTAL	**4 667 011,03**

2.Budget annexe « créations et concessions de caveaux, cavurnes »

Ce budget s'établit pour 2024 comme suit. Il comprend en dépenses, des constructions de caveaux, des rétrocessions de bâtis ainsi que des reprises de concessions ; en recettes les ventes associées.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	401 031,76	401 031,76
INVESTISSEMENT	183 048,00	183 048,00
TOTAL	**584 079,76**	**584 079,76**

A la demande de M. le comptable public, les écritures de mise en stock 2023 n'ont pas été exécutées au compte administratif 2023, au motif de régulariser la cohérence du stock physique de caveaux et cavurnes restant à vendre au 31 décembre 2023 (= 132 323 €) avec le déficit d'investissement 2023 (= 81 711,24 €).

Les ajustements se font sur le budget primitif 2024.

La section de fonctionnement

Il est donc inscrit en recettes au chapitre 71 :

- une somme à hauteur de 50 611,76 € (= 132 323 – 81 711,24) pour la mise en stock 2023,
- une somme à hauteur de 50 725 € pour la mise en stock 2024. Ce montant est la différence entre les dépenses du chapitre 011 et les subventions du chapitre 75.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
70 Ventes	183 048,00
71 Variation des stocks mise en stock 2024	50 725,00
71 Variation des stocks régul mise en stock 2023	50 611,76
002 Excédent de fonctionnement	116 647,00
TOTAL	**401 031,76**

L'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 est repris au compte 002.

Les ventes sont inscrites au chapitre 70, à hauteur du montant du stock 2024 augmenté du déficit d'investissement et de la mise en stock 2023 (=50 725 + 81 711,24 + 50 611,76).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
011 Charges générales	50 725,00
71 Variation des stocks	183 048,00
672 Reversement budget principal	167 258,76
TOTAL	**401 031,76**

Les dépenses inscrites au chapitre 011 comprennent des constructions de caveaux pour 20 760 €, des reprises de concessions pour 20 000 € et 3 000 € de rétrocessions.

Le reversement sur le budget principal s'élève à l'excédent de fonctionnement 2023 (116 647 €) augmenté de la mise en stock 2023 (50 611,76).

Le montant inscrit au chapitre 71 constate les ventes.

La section d'investissement traduit les opérations d'ordre budgétaires de ventes et de stocks.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
35 Stocks de produits	183 048,00
TOTAL	**183 048,00**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
001 Déficit reporté	81 711,24
35 Stock de produits régul mise en stock 2023	50 611,76
35 Stock de produits mise en stock 2024	50 725,00
TOTAL	**183 048,00**

3.Budget annexe « accueil et hébergement de groupes au centre de vacances »

Le budget 2024 s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	34 438,01	34 438,01
INVESTISSEMENT	31 401,18	31 401,18
TOTAL	**65 839,28**	**65 839,28**

La section de fonctionnement comprend des dépenses de fluides ; en recettes les ventes de séjours.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
70 Ventes	5 000,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	29 438,10
TOTAL	**34 438,10**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
011 Charges générales	6 000,00
042 Amortissements	1 485,00
023 Virement à la section d'investissement	26 953,10
TOTAL	**34 438,10**

La section d'investissement comprend les opérations ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
21 Immobilisations corporelles	31 401,18
TOTAL	**31 401,18**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT
001 Résultat d'investissement reporté	2 963,08
021 Virement de la section de fonctionnement	26 953,10
040 Dotations aux amortissements	1 485,00
TOTAL	**31 401,18**